ACC Football – saison 2009/2010

Note de Frais de M._____ **catégorie**_____**équipe**____ **établie le** ___ / ___ / ___

(par ex : poussin, 15ans, seniors,…)

Date	Motif des frais engagés (match, tournoi, autres)	OBJET	Montant à rembourser	Détails ou observations
(Exemple) 24/10/09	Coupe Gambardella	Déplacement Saumur 155kms Aller M. DUPONT	60.48	155x2-100=210 kmsx 0,297€/km *A payer directement à M. DUPONT*

Total des frais

Signature du demandeur

remboursé par M. Mme

Principe de remboursement de frais engagés

Les frais seront remboursés sur les bases suivantes :

- Frais d'arbitrage (joindre la note établie par l'arbitre)

- Frais d'autoroute (joindre les tickets de péage – 1 voiture pour 4 ou 5 personnes)

*- Frais kilométriques (au delà de 50kms Aller, base indemnité du district soit **0,297€/km**), sauf pour accompagnement de jeunes arbitres (indemnisé dès le 1er km)*

- Brioches du samedi (joindre les tickets)

⇨ Vêtements spécifiques (joindre les tickets)

*⇨ gardiens : gants, short, pantalon maxi **30€**/saison jusqu'aux 15ans, maxi **50€**/saison au dessus 15ans,*

*⇨ arbitres (hors survêtement) maxi **100€**/saison*

Mode de remboursement :

chèque ☐ *espèce* ☐

- *Chaque demandeur de remboursement de frais doit établir une note au maximum dans les deux mois qui suivent l'engagement des frais et au plus tard dans les 15 jours qui précèdent l'assemblée générale du club.*
- *Tous les justificatifs doivent être joints à la note de frais*
- *Pour tout autre engagement de frais, il faudra obtenir un accord préalable d'un membre autorisé du bureau avant d'engager la dépense.*